
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} juin 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0870

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} juin 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.009, 20.019, 30.003, 60.003 et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0871

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection requis suite aux bris de conduites d'eau ayant eu lieu le 15 février 2016 dans le CPE Le Petit-Palais au sous-sol de l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160660005

CE16 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1162645003

CE16 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser l'option de prolongation pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053) pour un montant de 344 899,14 \$, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166135006

CE16 0874

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 331 155,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Télécommunications Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 4 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 757,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15152 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165897002

CE16 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. (CG07 0102) pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160206002

CE16 0876

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15222 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 16 710,12 \$, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164472012

CE16 0877

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 59 983,80 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de douze mois de l'entente-cadre conclue avec AGAT Laboratoires ltée (CE13 0741), pour la fourniture des services d'un laboratoire, pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et la rédaction d'un rapport, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 163 592,18 \$ à 223 575,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164119004

CE16 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160025002

CE16 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160025003

CE16 0880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160025006

CE16 0881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - Fiche 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160025007

CE16 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160598001

CE16 0883

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 491 739,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 999,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5817;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1165015003

CE16 0884

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 380 383,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 (0346), située au 256, rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 890,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5800;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1165350005

CE16 0885

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 426 461,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 344,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10194;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165925001

CE16 0886

Vu la résolution CA16 19 0150 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 362 217,24 \$, représentant 80 % du coût total du contrat de services professionnels, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'accorder à CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 452 771,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1604;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167292002

CE16 0887

Vu la résolution CA16 210141 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 12 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 89 284,99 \$, taxes, incidences et contingences incluses, représentant 44,8 % du coût total du contrat pour la Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon, dans l'arrondissement de Verdun;
- 2 - d'accorder à EnGlobe corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 199 257,42 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-006;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166972002

CE16 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164956003

CE16 0889

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .

Adopté à l'unanimité.

20.020 1160640001

CE16 0890

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;

3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

- durant l'exécution des travaux de peinture :
 - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol;
- cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2016 ;
- à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;
- les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 30.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1160679011

CE16 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public toutes parties des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1164602001

CE16 0892

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1164435004

CE16 0893

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 37 100 \$ aux 14 organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2016 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités conformément au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re}
date de dépôt en 2016**

Répartition du soutien financier

Activités	OBNL	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE (nouveau mandataire)	5 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 050 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Nevtours (Éco plein air)	2 500 \$
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	4 200 \$
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Pêche en famille	GUEPE	2 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert Sud-Ouest	2 000 \$
Sous-total		27 580 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2016	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 640 \$
Sous-total		9 520 \$
Total		37 100 \$

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 6 500 \$:

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
Volet 2 - Activités événementielles		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	1 500 \$
Total		6 500 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1167307001

CE16 0894

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013 - 2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165066002

CE16 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1163220001

CE16 0896

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 2 juillet 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167110001

CE16 0897

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1160679010

CE16 0898

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Côte Saint-Luc;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1166367002

CE16 0899

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour la réalisation du projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165066005

CE16 0900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1165008002

CE16 0901

Vu la résolution CA16 08 0240 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166894001

CE16 0902

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier la décision CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme tel que ci-dessous :
 - a) d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017;
 - b) d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
 - c) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161179008

CE16 0903

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation 2016 à l'organisme Les Arts et la Ville de 10 000 \$ sans taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166492002

CE16 0904

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense au montant de 8 303,52 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160843006

CE16 0905

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense au montant de 858,12 \$ relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160843008

CE16 0906

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution financière de 10 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal afin de permettre des formations et mise à jour du développement des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1161114003

CE16 0907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165175011

CE16 0908

Considérant que le 25 mai 2016, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 26 mai 2016 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B» ;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2026 ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D» ;

8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

CE16 0909

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154386003

CE16 0910

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164396004

CE16 0911

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160132003

CE16 0912

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1161353002

RCE 16-002

CE16 0913

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1165380001

CE16 0914

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. Patrick Taillefer à titre de directeur adjoint – Direction des opérations au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (129 714 \$ – 162 145 \$ – 194 576 \$) pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1^{er} juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2;
- 2- de nommer M. Michel Denis à titre de directeur adjoint – Direction de la prévention et de la planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (129 714 \$ – 162 145 \$ – 194 576 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1^{er} juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2;
- 3- de nommer M. Sylvain L'Hostie à titre d'assistant-directeur – Centre de services – Expertise et développement de la prévention au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (118 931 \$ – 148 666 \$ – 178 401 \$) pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1^{er} juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2 et 12.2.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1164283002

CE16 0915

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de principe intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017. Cette entente a été entérinée par les membres du syndicat lors de l'assemblée syndicale du mardi 31 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1163224003

CE16 0916

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163624025

CE16 0917

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1166994001

Levée de la séance à 10 h 25

70.001

Les résolutions CE16 0870 à CE16 0917 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville